

RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL n° PV 2021 09 DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 19
Présents : 19
Pouvoirs : 0

Votants: 19

Convocation: 22/09/2021 Affichage procès-verbal: 01/10/2021

Mme Agnès SOUDANNE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 7/09/ 2021 n'apportant pas d'observation, celuici est adopté à l'unanimité des votants. L'an deux mil vingt et un, le mardi vingt-huit septembre, le Conseil Municipal des MAGNILS-REIGNIERS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Nicolas VANNIER, Maire.

Étaient présents: M Nicolas VANNIER, M Jean-Guy JOUBERT, M^{me} Michèle FOEILLET, M Patrick RENOUX, M^{me} Edwige LECARTEL, M Joël TEILLET, M Daniel MENUET, M Stéphane NICOLEAU, Mme Sandrine MARCHAND, M^{me} Agnès SOUDANNE, Mme GOUNORD Michaëlle, M^{me} Sophie COTILLON, M David MIGNON, M Jean-Marc BOURSEGUIN, M Nicolas BOUJU, M^{me} Edwige BOURSEGUIN, M^{me} Virginie THOMAS, M Julien REMAUD, M^{me} Coralie BODIN.

Étaient absent(s) excusé(s) :

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Énoncé des pouvoirs
- Adoption du procès-verbal de la séance du 7 Septembre 2021.

D_2021_59_01. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - intercommunalité

Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle omnisports

D_2021_60_02. FINANCES

Décision modificative n°1 - Budget Principal

D_2021_61_03. DOMAINE ET PATRIMOINE

Numérotation - Rue des Sables - AD 71 / AD 72 / AD 199

D_2021_62_04. DOMAINE ET PATRIMOINE

Numérotation - Rue des Cordes - ZI 93 / ZI 60

Demande d'ajout à l'ordre du jour :

D_2021_63_05. FINANCES

Projet de l'école numérique – convention de financement



RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL n° PV 2021 09 DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021

D_2021_59_01. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - intercommunalité

Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle omnisports

Annexe(s) à cette délibération :



Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle omnisports entre la Mairie des Magnils-Reigniers et la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

La Communauté de communes Sud Vendée Littoral demande la mise à disposition à titre gratuit de la salle omnisports dans le cadre des interventions EPS à destination des écoles de Les Magnils-Reigniers, Lairoux et de Triaize.

A ce titre, l'utilisation prévue porte :

Sur les lundis du 6 Décembre 2021 au 18 Mars 2022 (sauf vacances scolaires) de 13h30 à 16h30 pour l'école de Lairoux.

Sur les vendredis du 6 Décembre 2021 au 18 Mars 2022 (sauf vacances scolaires) de 8h30 à 12h15 pour l'école de Triaize.

Sur les vendredis du 6 Décembre 2021 au 18 Mars 2022 (sauf vacances scolaires) de 13h30 à 16h30 pour l'école de Les Magnils-Reigniers.

La Mairie se réserve le droit de modifier, en cas de besoin, la demande de mise à disposition dans le cas d'une organisation à son initiative. Dans ce cas, l'utilisateur sera informé de cette modification dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

SE PRONONCER favorable sur la mise à disposition à titre gratuit de la salle omnisports aux dates précédemment citées,

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

D_2021_60_02. FINANCES

Décision modificative n°1 - Budget Principal

Un bilan budgétaire a été réalisé afin d'intégrer les décisions prises en cours d'année et d'affiner les projections du début d'année.

En section de fonctionnement :

Les arrêts maladies, et les différents recrutements ont faits évoluer les besoins. Ainsi, il est nécessaire d'augmenter le chapitre 012 − Charges du personnel de 25 000 € comme détaillé ci-dessous (chap 012).

Cette augmentation de crédits est minorée par des recettes de 15 000 € correspondants aux remboursements d'assurance pour arrêts maladies et l'accompagnement de l'état sur le contrat Parcours Emploi Compétence (art 6419).

Pour finir de financer ce besoin, il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser les dépenses imprévues 10 000 € (art 022).

	Dépenses				Recettes			
FON	<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant</u>
СПОІ	012	6413	Personnel non titulaire	+12 500 €	013	6419	Remboursement de personnel	+ 15 000 €
NNEN	012	64168	Contrat d'insertion	+12 500 €				
MENT	022	022	Dépenses imprévues	-10 000 €				
	Total de la section dépenses de fonctionnement			+15 000,00€	Total de la section recettes de fonctionnement			+15 000,00 €

En section d'investissement :

Plusieurs dossiers devront être finalisés en cette fin d'année, il nous faut prévoir les budgets en conséquence :

Les évolutions numériques et réglementaires nous obligent à faire évoluer la gamme de logiciels métiers utilisés en mairie. Le renouvellement de ces outils nécessitera un budget conséquent de 10 000 € (art. 2051).

Le projet du Skate Park a rapidement abouti, un budget de 73 000 € est à ajouter au compte 2181 pour finaliser cette opération (art. 2181).



RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL n° PV_2021_09 DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021

L'école élémentaire de Beugné a eu l'opportunité de rentrer dans le programme école numérique. Elle s'est ainsi dotée de vidéos projecteurs, de tableaux numériques et d'ordinateurs portables pour un montant de 5 000 € TTC (cpt 2183). Une subvention de 3 500 € a été attribuée dans le cadre du plan de relance (art. 1321).

Le Réfrigérateur de la maison du pâtre et l'armoire réfrigérée de la salle de restauration de l'école élémentaire, ont été remplacés pour un total de 2 500 € (art. 2188).

Pour financer ces augmentations de crédits, il est proposé au Conseil Municipal :

De diminuer les crédits ouverts au compte 2115 de 80 000.00 €. La procédure d'expropriation ayant pris du retard, les crédits ne seront pas consommés dans l'année.

De prélever 7 000 € du compte 020 Dépenses imprévues.

	Dépenses				Recettes			
_	<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant</u>
	20	2051	Concession et droit similaires	+ 10 000.00 €	13	1341	Dotation équipement des territoires	+ 3 500.00 €
INVES	21	2181	Installations gen. (Plaine des sports)	+73 000.00 €				
ESTISSEMENT	21	2183	Matériel de bureau et informatique	+5 000.00€				
	21	2188	Autres	+ 2 500.00 €				
	020	020	Dépenses imprévues	-7 000.00 €				
	21	2115	Terrains bâtis	-80 000.00 €		(40)	,	
	Total de la section dépenses de fonctionnement			+3 500.00 €	Total de la section recettes de fonctionnement			+3 500.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

APPROUVER la décision modificative n°1-2021, permettant de réaliser les écritures indiquées, **AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision modificative.

D_2021_61_03. DOMAINE ET PATRIMOINE

Numérotation - Rue des Sables - AD 71 / AD 72 / AD 199

Annexe(s) à cette délibération :



Plan de numérotation – Rue des Sables

Dans le cadre d'un projet de construction rue des Sables, il convient d'attribuer un numéro de voirie aux nouvelles parcelles, à savoir :

N° de parcelle	N° de voirie		
AD 72 / AD 71/ AD 199	60 B		

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

NUMÉROTER les parcelles, rue des Sables, comme il est indiqué ci-dessus dans le tableau, **AUTORISER** Monsieur Le Maire à communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

D 2021 62 04. DOMAINE ET PATRIMOINE

Numérotation - Rue des Cordes - ZI 93 / ZI 60

Annexe(s) à cette délibération :



Plan de numérotation – Rue des Cordes

Dans le cadre d'un projet de construction rue des Cordes, il convient d'attribuer un numéro de voirie aux nouvelles parcelles, à savoir :



RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL n° PV_2021_09 DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021

N° de parcelle	N° de voirie		
ZI 93 / ZI 60	22 A		

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

NUMÉROTER les parcelles, rue des Cordes, comme il est indiqué ci-dessus dans le tableau, **AUTORISER** Monsieur Le Maire à communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

D_2021_63_05. FINANCES

Projet de l'école numérique - convention de financement

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Dans le cadre du projet école numérique, l'école élémentaire bénéficie du plan de relance. Le dossier de subvention impose la signature d'une convention de financement entre le ministère de l'éducation national et la commune.

Les engagements de la collectivité en la matière consistent à l'acquisition des équipements numériques ainsi que les services et ressources numériques associés et à procéder à leurs installations dans l'école avant le 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer à la convention de financement appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

07/09/2021	MONTRICHARD Jérémy 20 rue des Noisetiers ZS 237	Me SIMON La Rochelle
08/09/2021	LORNE Valérie 2 rue de Luçon AB 138	Me BARON Mareuil-Sur-Lay
10/09/2021	Mme Marion CABANETOS 1 rue du Solfège ZP 78	Me SAINLOT Luçon

Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la cessation d'activité de vente de pizza à emporter, un autre food-truck, A Ma Zone Burger, a sollicité la commune pour s'installer sur Beugné L'Abbé. Une période d'essai a été convenu.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19H00.

Le Maire, Nicolas VANUIER.

Le secrétaire de séance, Agnès SOUDANNE.

John &